

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2022

Convocation : 07 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Stéphane SAUTEREL, Brigitte PINEL, Bertrand DELAVault.

Absente : Valérie GOUSSOT.

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : Festival « Château Perché »

1) MISE EN CONFORMITÉ DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur Delphin, de la Mutuelle Nationale Territoriale est intervenu afin de présenter au conseil la protection sociale pour les agents.

La décision sera étudiée lors d'un prochain conseil.

2) RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Le maire présente au conseil municipal le rapport de la société Appuisol en charge du diagnostic géotechnique effectué dans le cadre du constat des désordres affectant l'église, et notamment la sacristie. Le rapport fait ressortir que les désordres sont très anciens et que la sacristie est loin d'être au bord de l'effondrement.

Le maire rappelle au conseil que lors de la réunion publique, qui a eu lieu en juin, afin de les questionner sur l'avenir de la sacristie, une très forte majorité s'est prononcée en faveur de la conservation de cette sacristie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que cet édifice n'a pas bougé depuis plusieurs décennies, prend en compte la volonté des Bazochois de conserver la sacristie qui sera restaurée extérieurement sans intervention sur ses fondations.

3) DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'approvisionner le compte 203 - Opération 238 « étude-diagnostic travaux église » de 7 320 € afin de pouvoir régler la dépense.

4) SUIVI MEDICAL DES AGENTS : MANDAT AU CENTRE DE GESTION

Le conseil municipal donne mandat au centre de gestion de la fonction publique de la Nièvre pour le suivi médical des agents.

5) ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Le conseil municipal donne délégation au maire pour l'achat d'un tracteur tondeuse.

6) EXTENSION RÉSEAU TERRAIN DE STÉPHANE SAUTEREL

Le conseil municipal attend l'accord du permis de construire. Il donne délégation au maire pour les extensions des réseaux eau et électricité.

7) TRAVAUX A LA MAISON COMMUNALE

Le conseil accepte un devis de GC Services d'un montant de 3 889.04 € TTC afin de faire des travaux dans les toilettes de la maison communale, et de les mettre aux normes d'accessibilité.

8) TRAVAUX RENOVATION THERMIQUE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE – DEMANDE DE DETR

Le Maire expose que le projet de travaux de rénovation thermique de l'agence postale communale dont le coût prévisionnel s'élève à 5 175.84 € HT soit 6 211.01 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 5 175.84 € HT

DETR : 1 552.75 € (30%)

La Poste – Commission de Présence Postale Territoriale : 2 587.92 € (50%)

Autofinancement communal : 1 035.17 € (20%)

Le conseil décide de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

9) MOTION : CONSÉQUENCES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE SUR LES COMPTES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal prend une motion afin d'exprimer sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

10) DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AUX CITÉS DE CARACTÈRE

A la demande des Cités de Caractère un référent est nommé : Mme Florence CHAPUIS.

11) NOUVELLE DEMANDE DE MME DIZIEN : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Dans l'attente d'un avis de la commune de Domecy sur Cure, aucune décision n'est prise pour le moment.

12) FESTIVAL « CHATEAU PERCHÉ »

Un festival organisé par l'association « Château Perché » est programmé au château de Bazoches du 06 au 10 juillet 2023.

Le projet a été présenté en mairie le 03 novembre et aux habitants de Bazoches lors d'une réunion publique le 12 novembre.

L'organisation de cet événement est très aboutie et le fruit d'une expérience de plusieurs réalisations depuis 2014.

Les différents contacts réalisés auprès des communes et des propriétaires concernés par les éditions précédentes sont unanimes et positifs.

Les retombées économiques et touristiques d'un tel événement sont de véritables opportunités pour la commune.

Le conseil municipal, après délibération, afin de permettre aux organisateurs de continuer leurs préparatifs d'organisation et de communication, émet un avis favorable au déroulement de cette manifestation.

Les organisateurs devront déposer un dossier complet en mairie qui le transmettra après avis en préfecture au minimum 2 mois avant l'événement.

Celui-ci sera étudié avec le plus grand soin en préfecture en collaboration avec les organisateurs, le propriétaire, la mairie, la gendarmerie, le SDIS et la commission de contrôle et de sécurité, une fois toutes les conditions réunies la manifestation pourra être autorisée par arrêté du maire.

QUESTIONS DIVERSES

- Éclairage public : un devis a été demandé au SIEEEN pour passer l'ensemble de l'éclairage public en lampes « led ». Le coût est disproportionné par rapport au bénéfice espéré. La piste est donc abandonnée pour l'instant, par contre nous allons étudier la possibilité de réduire le nombre de lampadaires dans le Bourg.
- Une réflexion est menée sur l'ancien canton de Lormes pour proposer une solution d'hébergement pour personnes âgées autonomes en milieu rural, de type résidence autonomie et habitat inclusif. Dans le cadre de cette réflexion un questionnaire sera prochainement proposé aux habitants des 10 communes de l'ancien canton.
- Madame Nadia Sollogoub viendra rendre visite au conseil municipal le 19 décembre.